

DEL2025_01_003

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 24
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf janvier, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 23 janvier 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Halima BOUKREDINE, M. Farid KACHOUR

M. Gérard GINAC (donne procuration à Mme Sophie GERARD), M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Nafi SIBY), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

DEL2025_01_003

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-3 et R. 2311-9 modifié,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération n°2022_09_118 du 28 septembre 2022 approuvant la mise en place des autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP),

Vu la délibération n°2022_09_119 du 28 septembre 2022 approuvant les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Vu la délibération n°2023_03_026 du 29 mars 2023 approuvant les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Vu la délibération n°2023_06_122 du 28 juin 2023 approuvant les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Vu la délibération n°2024_03_019 du conseil municipal du 20 mars 2024 approuvant les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que les autorisations de programme permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement,

Considérant qu'il convient d'ajuster régulièrement les autorisations de programme et crédits de paiement,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement de dépenses modifiés, tels que présentés ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
BATIMENTS PUBLICS/AP2022	9 048 000.00 €	2 430 355.41 €	11 478 355.41 €	1 051 949.55 €	6 570 650.13 €	3 855 755.73 €	- €
VOIRIE/AP2022	9 263 000.00 €	4 555 000.00 €	13 818 000.00 €	2 943 897.76 €	6 632 102.24 €	4 242 000.00 €	- €
TOTAL	18 311 000.00 €	6 985 355.41 €	25 296 355.41 €	3 995 847.31 €	13 202 752.37 €	8 097 755.73 €	- €

DEL2025_01_003

2. D'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement de recettes modifiés, tels que présentés ci-dessous :

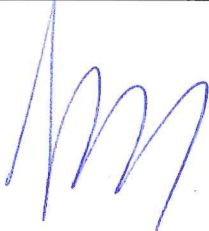
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
BATIMENTS PUBLICS/AP2022	1 120 000.00 €	575 514.00 €	1 695 514.00 €	- €	390 205.60 €	1 305 308.40 €	
VOIRIE/AP2022	1 511 003.20 €	- €	1 511 003.20 €	- €	1 511 003.20 €	- €	
TOTAL	2 631 003.20 €	575 514.00 €	3 206 517.20 €	- €	1 901 208.80 €	1 305 308.40 €	

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :
33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, M. Christophe DA CRUZ, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

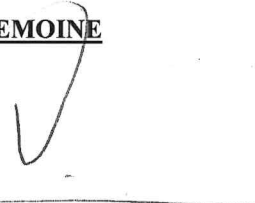
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 31.01.2025
Au Représentant de l'Etat
Publié le 31.01.2025
Montfermeil, le 31.01.2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

